ARRITTI

nu 2792 da u 27 d'aprile à u 3 di maghju 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Toutes les alertes démocratiques avaient pourtant été lancées

p. 4-5

Scola Corsa per una lingua viva

Nant'à u caminu di u riacquistu

25 enfants lors de la première rentrée, 63 à la rentrée 2022, 100 à 130 à la rentrée 2023, avec en parallèle, 5 emplois créés à la rentrée 2021, 11 en 2022, le double voire le triple pour la prochaine rentrée ! C'est aussi ça la réalité de Scola Corsa, une vraie dynamique linguistique, mais aussi une dynamique économique et sociale prometteuse bâtie par et pour notre langue ! Vous aussi faites partie de cette belle aventure, en adhérant à Scola Corsa, en soutenant ses initiatives, en inscrivant vos enfants au sein de ses écoles ! À lire en p. 6-8

Furiani, 5 di maghju 1992

Cummemurazione da u 3 à u 6 di maghju

p. 10-11

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Ghjustizia scimiesca

Un coppiu pacìficu, onestu, ideale, Lupu è Volpe, èranu in tribunale... senza avucatu, nisunu si stonga, anu a lingua abbastanza longa...

Davanti à a Scìmia, Lupu accusa, Volpe si difende...
– Mentre eri andatu à fà le mo faccende...
– E toie e faccende e cunniscemu...
– O sgiò Ghjùdice, issu latru mi vole fà passà par scemu...
– Volpe... lasciate parlà o mai più ne surtemu...
– M'hà viutatu u pullinaghju... belle prove. S'hà sciaccatu i piulelli è hà calcicatu l'ove.
– Signora Scìmia... ma... infine, dipoi quandu i Lupi allèvanu galline ? Cum'ella mi starìa fresca, a sterpa gallinesca...

– Pòpulu, silenziu ! Cundannu... à Signor Lupu pà a so brulla*, parchì ben'intesu ùn l'anu furatu nulla... Sinnò avarìa purtatu cum'è prove, e piume di e galline, e bùchjule di l'ove.
Cundannu a Volpe pruduttu di sterpe famose, s'ella ùn hà furatu e galline, hà furatu altre cose.
Vi sciaccu in prigiò è ghjettu e chjave in mare, capaci chì vo sete di furà u Cristu à l'altare !

Muralità
Lascia corre a ghjustizia, Patre Eternu...
Sarìamu tutti da forca o da infernu
Piuttostu Pietà, in la vostra Gloria
Pietà Signore, è Misericòrdia. ■

** Brulla : metatesi di burla.*

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

Accapu di a reddazzione

26 d'aprile

Era un 26 d'aprile. Accade a più grande catastrofa nuclearia in u mondu dapoi a scelta fatta da l'omi di ghjucà cù u perìculu nucleariu. 37 anni dopu, Cernobile hè sempre dettu u più grande disastru industriale mai campatu. U 26 d'aprile di u 1986, schiatta u reattore 4 di a centrale dopu à parechji sbaglii di funziunamentu... Si passa ind'è l'Unione Suvièticа tandu induve u sicrettu hè a pulìtica di Statu. À l'èpica i satèlliti ùn sò ancu à dicci tuttu ind'è u minutu chì vene... è e prim'ore si pàssanu ind'è a panica cù sacrifizii umani tremendi. Centunaie di millaie d'omi ghjòvani ghjòvani sò mandati cullà per circà di parà u focu nucleariu. Spendifochi, militari, disuccuppati... tutta una ghjuventù sacrificata per parà un perìculu ancu più forte, quellu di a splusione cumpletta di u reattore. St'omi, veri eroi di l'Umanità, sò chjamati i liquidatori, parechji anu da more in pochi ghjorni. D'altri i seguiteranu in Ucràinia, in Bielorussìa è in Russìa, ma dinù in Auropa sana chì u nùvulu nucleariu hè stimatu 500 volta di più cuntaminatu chì quellu d'Hiroshima. A Sueda dà l'alerta cù a crèscita subitània è inchietente di e radiazioni ind'è l'ària... ma, ind'è noi, u silenziu di Statu sarà pèssimu è criminale anch'ellu, a Francia chì misa tutta a so strategìa energètica ind'è u nucleariu, ùn dice nunda è, ancu puru senza Unione Suvièticа, sviluppa un sicretu ufficiale durante 30 anni per dì chì u nùvulu periculosu chì viaghja in tutta l'Auropa s'hè sempliciamente piantatu à e fruntiere francese... Ancu oghje, ùn si sanu i sciffri reali di stu scempiu tremendu ch'hè stata a catastrofa di Cernobile. Da 30 (ufficialmente) à 10 milioni di morti (statìstica ONU)... e suffrenze umane, animale è sucietale ùn sò ancu misurate... Cernobile hè diventatu dapoi un grande laburatoriu per tutti i scientìfichi di a pianetta chì cèrcanu à misurà e spaccature di u sarcufagiu maiò è eternamente custosu chì prova à prutege di un perìculu più grande, à misurà dinù e radiazioni à l'ingiru, o sott'à a centrala, cù robbò di parechje decine di millaie di dòllari, o à studià i cumpurtamenti animali chì l'omu hà abandunnatu soprapiazza. Parechji di ssi robbò anch'elli ùn anu resistitu à e radiazioni è sò cascati in panna o sò diventati lozzi nuclearii ch'ùn si ponu pullisce dopu à esse passati in certi lochi cundannati per centunaie di millaie d'annate... I Rùssii anu pruvatu dapoi 37 anni à pullisce i lochi, parechje decine di centìmetri di tarra sò stati cacciati nant'à decine d'èttari di spazzi cuntaminati, chjosi ind'è sacchi di plàsticu chì oghje si stràppanu cù u tempu... è centunaie torna di millaie di metricubi d'acqua sò stati lampati per lavà i lochi, case, màchine, strade... L'acqua cuntaminata hè stata allucata per decine d'annate aspettandu ch'omu imparghi à pullìscela...
Chì lezzioni l'omu hà veramente tiratu di Cernobile ? E vìttime e più visìbile sò morte dapoi. U « prugressu » umanu, ellu, ùn rinuncia micca, cuntinueghja à circà cumu ammaestrà ssu perìculu nucleariu, cumu securizalu da pudè cuntinuà à pruduce energìa... scurdèndusi di i traversi umani, vale à dì, u scopu di fà e cose cù u più ecunumìe pussìbile, tralasciendu i cuntrolli è a prudenza... sin'à a ch'ellu schiatta un antru Cernobile... Oghjeghjornu ghjente, senza sapela, sò vìttime è sòffrenu di Cernobile in tutta l'Auropa sin'à in Corsica, ch'hè stata a regione francese a più tocca da u nùvulu cuntaminatu. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Mayotte

Pas de solution en vue

Les affres de la crise sociale, migratoire et sécuritaire de Mayotte sont la conséquence directe du choix absurde d'en avoir fait un département français au nom d'un colonialisme bien ancré dans les gênes de l'establishment français. À vrai dire, il n'y a pas de solution en vue à la crise politique qui s'annonce.

Les Comoriens sont un million et demi d'habitants répartis dans quatre îles principales. Trois d'entre elles font partie de l'État des Comores dont la capitale, Moroni, est sur l'île de la Grande Comore. Anjouan est l'autre grande île la plus peuplée, puis l'île de Mayotte un peu plus loin, à 70 kilomètres d'Anjouan, grosso modo la distance qui sépare la Corse de l'Italie. C'est à Mayotte que l'administration coloniale française avait établi sa principale base du temps du protectorat établi au 19e siècle, tissant des liens avec la population comorienne qui y vit, et lui donnant un sentiment de suprématie sur le reste de l'archipel. Quand la décolonisation s'est faite dans les années 75, le droit à l'autodétermination reconnu aux Comores a débouché sur l'indépendance de l'archipel. La capitale a été fixée sur la plus peuplée des Iles, la Grande Comore. Mais Mayotte a alors refusé à la fois de perdre l'appui financier de la France et d'accepter la domination démographique du reste du pays.

S'en est suivi un épisode institutionnel anarchique, la France refusant d'intégrer Mayotte au processus global d'indépendance des Comores malgré le droit international dont le gardien est l'ONU. D'ailleurs, pour l'ONU, Mayotte figure toujours dans la liste des « territoires à décoloniser » comme le Sahara occidental par exemple. Il est frappant de constater que cette réalité institutionnelle n'est pour ainsi dire jamais mentionnée dans les articles de presse de l'Hexagone.

L'apparence démocratique de cette violation du droit international a été mise en œuvre par la tenue de referendums cantonnés à Mayotte – le seul referendum légal est celui qui englobe la totalité des Comores –, referendums qui ont été transformés en plébiscites pro-français par la classe politique de Mayotte qui a trouvé dans le statut de département français le graal de ses attentes, à la fois pour émarger aux privilèges des fonctions électives et pour refuser une gouvernance comorienne partagée avec les autres îles de l'archipel.

Pour faire mieux comprendre la situation créée, on peut faire une analogie-fiction avec une Corse qui aurait été déclarée indépendante à l'exception du Cap corse resté département français. Vous imaginez bien que les capcorsins établis à Bastia n'auraient pas pour autant cessé d'aller et venir entre leur village et la ville ! Et réciproquement. Seule différence : une frontière terrestre, si elle est plus facile à franchir, autorise aussi de construire des murs pour empêcher tout va et vient. En mer, les va et vient sont plus compliqués, mais construire un mur est impossible ! Et les Comoriens, navigateurs expérimentés comme le sont tous les peuples insulaires, ont bien sûr continué comme avant à aller et venir, puis à émigrer pour essayer de profiter du ruissellement que les fonds français et européens assurent à Mayotte, notamment pour la santé, l'éducation, le travail. La richesse de Mayotte est à peine à un tiers du standard moyen européen, mais elle est huit fois le standard moyen comorien !

En trente ans, les comoriens originaires de Mayotte ont ainsi été rejoints par des vagues de « migrants » aussi comoriens qu'eux-mêmes, mais considérés comme « étrangers » par l'administration française. Imaginez qu'un Castellani de Bastia soit considéré du jour au lendemain comme un étranger à Siscu !

Les kwassa-kwassa, embarcations traditionnelles comoriennes, ont régulièrement assuré ces passages de migrants, petit à petit, jusqu'à doubler la population de l'île, les arrivants se fixant dans des bidonvilles foyers de misère et d'insécurité, que Gérald Darmanin veut désormais traiter au bulldozer. Le gouvernement des Comores, qui tient sa revanche face au mépris colonial français, refuse de les laisser rentrer au pays et use ainsi d'un nouveau rapport de forces pour relancer sa revendication pour que Mayotte revienne à l'État souverain des Comores. Les bidonvilles rasés feront alors place aux villages de tentes des réfugiés, et l'insécurité, la santé publique, la misère, rien ne sera résolu !

En fait la seule issue possible serait une négociation avec l'État comorien pour un transfert de souveraineté progressif et pacifique, garanti par un partenariat de long terme avec la France et l'Europe. Cela aura un coût, mais il est d'ores et déjà certain qu'il sera moins élevé que le maintien d'un statu quo qui ne peut conduire qu'au chaos. Malheureusement, il ne semble pas que l'on en prenne le chemin. ■

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Toutes les alertes démocratiques avaient pourtant été lancées

Le 4 avril, la surveillante qui avait révélé la menace « je vais le tuer » était entendue par la Commission d'enquête parlementaire… Le 12 avril, c'est maître Patrick Beaudoin, président de la Ligue des droits de l'homme, qui était auditionné. Conditions du procès d'Yvan Colonna, statut de Détenu Particulièrement Signalé, en 2009, notamment, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) remettait en cause le « caractère équitable » du procès en appel d'Yvan Colonna qui s'est déroulé en partie en l'absence de l'accusé et de ses défenseurs après le constat d'un procès à charge. Toutes les alertes démocratiques ont été lancées pour dénoncer les atteintes aux droits contre Yvan Colonna. Plus de 20 ans de maltraitance judiciaire régulièrement dénoncée. Maintes fois, le « système » a eu l'occasion de l'extraire de son funeste destin.

Le 4 avril, une surveillante de la centrale d'Arles était auditionnée à huis-clos. Son identité n'est donc pas révélée. Elle avait signalé les menaces entendues la veille de l'agression entre trois détenus, dont Franck Elong Abé (*« je vais le tuer »*)… Jean Félix Acquaviva l'interroge sur le délai entre la date de ce constat, 1er mars, veille de l'agression, et leur transmission à la hiérarchie, 11 mars, ainsi que sur les règles et procédures prévues pour faire figurer ce type d'observation dans le logiciel Genesis*. *« Je n'ai pas renseigné les propos tenus par l'un des trois détenus dans le logiciel Genesis, puisque j'en ai rendu compte oralement à mon supérieur hiérarchique Mr X. Il en a lui-même référé à l'officier du bâtiment présent ce jour-là »* répond la surveillante. Questionnée par le rapporteur Laurent Marcangeli sur le pourquoi elle n'a pas renseigné quand même Genesis, *« je n'ai pas pu identifier clairement qui avait tenu ces propos, ni de qui ce détenu parlait »* se borne à dire la surveillante. Sur une demande du président, elle précise que si elle a rédigé le compte-rendu quelques jours après c'est à la demande de l'adjoint du chef de détention. *« Le premier surveillant est revenu me voir pour me dire qu'il avait transmis les informations. Je respecte l'ordre hiérarchique : j'informe mon premier surveillant ; lui, à son tour, respecte l'ordre hiérarchique »*. Le président insiste : *« vous comprenez que nous cherchons la vérité et que les choses ne nous paraissent pas satisfaisantes, sur ce point comme, d'ailleurs, sur d'autres qui intéressent la commission d'enquête »*. Il lui rappelle qu'il s'agit d'un assassinat : *« vous comprenez que c'est assez grave. Pourquoi l'adjoint au chef de détention vous demande-t-il de faire ce compte rendu écrit à votre hiérarchie dans les neuf jours ? »*

« Je ne sais pas » répond la surveillante qui dit avoir rédigé un second compte rendu *« plus détaillé »* deux jours après, toujours à la demande du chef de détention. Elle y indique notamment que le comportement de Franck Elong Abé *« avait changé » : « ce dernier avait diminué le nombre d'objets dans sa cellule et lorsque je le lui ai fait remarquer, il m'avait répondu qu'effectivement il faisait du vide »*. Interrogée sur la transmission au renseignement pénitentiaire, elle répond avoir seulement renseigné le fichier Genesis : *« le fait que les informations soient relayées ensuite dépasse mes compétences »*.

Jean Félix Acquaviva insiste : *« Ce que vous dites est important. Vous nous dites avoir renseigné dans le logiciel Genesis votre observation relative au changement de comportement ? » « Tout à fait »* répond la surveillante. *« C'est important : nous avons eu communication des observations formulées dans le logiciel et, de mémoire, le changement de comportement - le nettoyage de la cellule - n'y figure pas »* dit le président. *« J'ai peut-être mal validé ou fait une mauvaise manipulation, mais j'avais renseigné cette observation et j'en avais aussi informé mes supérieurs. Quand je renseigne une observation dans Genesis, j'en informe directement mon supérieur hiérarchique »* répond la surveillante qui confirme que l'information doit ensuite remonter jusqu'au chef d'établissement… Pourquoi dans ce cas aucune consigne de vigilance n'a été donnée après cette menace ? Du surveillant au chef d'établissement : impossible de croire à de simples dysfonctionnements…

Maître Patrick Beaudoin, président de la Ligue des droits de l'Homme.

Maître Patrick Beaudoin, président de la Ligue des droits de l'Homme était entendu le 12 avril. Dans son propos liminaire, il rappelle les valeurs de la LDH, son attachement à la Convention européenne des droits de l'Homme et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, notamment le droit au procès équitable, la dénonciation des traitements dégradants, le droit à la présomption d'innocence. Il dénonce les déclarations de Nicolas Sarkozy bafouant le respect de la présomption d'innocence. Puis, lors des procès suivis par la LDH, les *« doutes »*, les *« zones d'ombres »*, *« une législation d'exception »*, des *« accusations rétractées »*, l'*« absence de preuves matérielles »*, *« les difficultés existantes entre les divers services »*… autant d'éléments remettant en cause le *« caractère équitable »* du procès d'appel. *« Tout est hors norme depuis le début »* dénonce maître Beaudoin, rappelant aussi la condamnation à 30 ans de

réclusion criminelle de Jean Castela et Vincent Andriuzzi, considérés comme commanditaires alors qu'ils ont été acquittés en appel *« puisque tout ça semblait relever d'un montage »*.
Il s'arrête sur trois points du rapport de l'Inspection générale de la justice : défaut de vigilance du surveillant *« pour des raisons assez inexplicables »*, défaillance de la vidéosurveillance, *« faille très importante »*, enfin traitement du parcours carcéral de Franck Elong Abé. À savoir, absence d'orientation en quartier d'évaluation de la radicalisation, *« traitement totalement différent et anormal entre cet agresseur »* et *« le cas d'Yvan Colonna »*, détenu exemplaire victime d'*« une stratégie de DPS à vie »*.
Maître Beaudoin ajoute avec gravité : *« ces dysfonctionnements conjugués ne peuvent pas être considérés seulement comme des dysfonctionnements. Je crois qu'il y a eu toute une stratégie hors norme de punition, de châtiment, de vengeance, de raison d'État, pesant sur Yvan Colonna et qui s'est particulièrement traduite au moment de cette agression qui a finalement conduit à son décès »*.

Le rapport 2020 de la Cour européenne des droits de l'Homme relève qu'entre 1959 et 2020, la France compte 759 condamnations par la Cour européenne, dont 566 pour le droit au procès équitable et 45 pour torture et traitement dégradant. *« Ces chiffres sont quand même très révélateurs »* commente le président de la LDH qui déplore les conditions de *« détention à vie »* d'Yvan Colonna à travers ce statut DPS. La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a émis à ce sujet un avis *« très sévère et consternant »*. Il rappelle que le contrôleur des lieux de détention fait le même constat. La CNCDH qualifie d'*« apocalyptiques »*, *« quasiment moyenâgeuses »* les conditions de détention en France. Elle dénonce l'absence de respect du droit à la dignité et du droit à l'intégrité physique et psychique, les violences envers les détenus de la part de l'administration pénitentiaire ou entre détenus, les *« conditions matérielles d'hygiène et de salubrité tout à fait indignes »*, la surpopulation carcérale, les droits fondamentaux non respectés (accès aux soins, accès à la justice, absence d'activités...).
Maître Beaudoin dénonce *« le maintien en détention avec acharnement, dirais-je, à l'encontre des détenus que nous qualifierons de politiques, à savoir les détenus corses et basques. On constate de la part du Parquet national antiterroriste (PNAT) un acharnement qui relève de la raison d'État, visant à les maintenir prisonniers presque indéfiniment »*. La LDH demande une modification législative *« sachant que la question est politique et ne sera pas résolue uniquement par des moyens juridiques »*.

Jean Félix Acquaviva rappelle le courrier de la FIDH du 15 octobre 2019 dénonçant notamment le *« droit à la vie familiale... totalement bafoué »* pour Alain Ferrandi, Pierre Alessandri et Yvan Colonna avec le refus de leur rapprochement, qualifié par la FIDH d'*« absolument scandaleux »*, *« de double peine et de punition supplémentaire »* malgré les obligations internationales. *« Avez-vous le souvenir du traitement politique et administratif réservé à ce courrier ? Il avait été rédigé avant la séquence 2020-2022 et notamment avant le déport du garde des Sceaux au profit du Premier ministre s'agissant de la gestion de ces détenus »* ? interroge Jean Félix Acquaviva.
« Cette demande n'a pas donné lieu au moindre signe positif » déplore maître Beaudoin, ces courriers ou ceux de la LDH sont restés sans suite et c'est pour lui *« d'autant plus choquant que le ministre de la Justice était M. Dupond-Moretti, dont nous aurions pu espérer, puisqu'il avait été avocat et défenseur avec brio de nombreux détenus »*. Le président de la LDH parle même de *« silence méprisant »*.
« En vérité, les choses n'ont vraiment fondamentalement changé qu'à la suite du drame qui a touché Yvan Colonna. Il a fallu attendre cela » se désole encore maître Beaudoin, *« dans l'histoire des États, en particulier de la France, ce n'est pas nouveau - je pense par exemple à la Nouvelle-Calédonie. Il faut attendre que la situation explose pour que l'État prenne les choses en mains. »*
« Au bout de dix-huit ans, la période de sûreté étant expirée, le réexamen de la situation devenait un droit, et envisager le rapprochement constituait une demande a minima. Il aurait pu en effet être demandé de passer au processus suivant, celui que connaissent actuellement Alain Ferrandi et Pierre Alessandri » dit le président de la LDH. Sur *« l'immixtion du PNAT »* dans la question du transfert en QER de Franck Elong Abé, maître Beaudoin confirme : *« ce n'est en effet pas le rôle du PNAT d'intervenir en matière post-sentencielle ainsi qu'il l'a fait. Ce faisant, il est sorti de son rôle. L'évaluation du placement dans un quartier quel qu'il soit n'est normalement pas de son ressort. Cela montre à quel point - et c'est ce que nous dénonçons dans le fonctionnement de la justice antiterroriste - on sort d'un cadre de fonctionnement normal pour se placer dans celui du "péché originel" que nous avons dénoncé dès le début, à travers un rapport dans lequel nous écrivions que la législation antiterroriste française était, de mémoire, "la porte ouverte à l'arbitraire". C'est de cela qu'il s'agit : le PNAT est sous la coupe du politique »* conclue maître Beaudoin qui considère également que l'administration pénitentiaire aurait dû passer outre. Et il faut découvrir pourquoi ça n'a pas été le cas. ■ **F.G.**

** Fichier Genesis : créé en 2009, c'est un logiciel de traitement de données sur les détenus. Y sont consignés toutes les informations sur la détention (décisions de justice, modalités de la détention, comportements du détenu, prise en charge sanitaire, incidents durant la détention…). Il est notamment utile au juge d'application des peines.*

Incendiu criminale, torna

Parechje vitture anu brusgiatu ind'è a notte di u 22 d'aprile in Aiacciu. A càusa n'hè l'incèndiu criminale d'una vittura di France 3 Corse Via Stella. Un testimognu hà vistu un omu fughje dopu à ch'ella piccia focu a vittura. L'affare accade in un cuntestu foscu in Corsica induve si multiplichèghjanu l'incèndii criminali.
A direzzione di France 3 hà cundannatu u fattu *« cù a più grande fermezza »* diciendu chì ùn si sà micca s'ella hè vandalìsimu o animusità. Pè i sindicati UNSA è SNJ di a televisione corsa, *« aldilà di l'arnese di travagliu, ghjè a nostra prufessione sana chì puderebbe esse in mira »*.
Arritti manda u so sustegnu tutale à l'inseme di i ghjurnalisti è dirigenti di France 3 Via Stella. ■

De g. à dr. : Peio Jorajuria, Paul Molac, Jean-Louis Blenet, Ghjiseppu Turchini et François Alfonsi. Sur scène, les accompagnent Anna Catalina Santucci et Roland Frias (ci-contre).

Lingua è Scola Corsa

Nant'à u caminu di u riacquistu !

Ghjiseppu Turchini, président de Scola Corsa, avec le soutien de François Alfonsi, député européen, invitaient à une conférence-débat et une soirée au profit des écoles ce vendredi 21 avril au centre l'Alb'Oru à Bastia. Venus tout spécialement de leurs régions respectives, Paul Molac, député breton qui siège au sein du groupe Liot, auteur de la loi Molac pour la défense et la promotion des langues régionales et président de l'Office public de la langue bretonne ; Jean-Louis Blenet, président de l'ISLRF (Institut supérieur des langues de la république française), qui est l'institut de formation commun à toutes les écoles associatives immersives du réseau Eskolim dont il est membre fondateur, et vice-président de la fédération des Calendretas, écoles immersives en langue occitane ; enfin, Peio Jorajuria, président de Seaska, la fédération des écoles immersives en langue basque ikastolas, qui dès le lendemain de ce rendez-vous en Corse, battait le pavé avec nos amis basques à Bayonne lors d'une grande manifestation qui a rassemblé plus de 3000 personnes pour la défense de la langue basque et sa place dans l'éducation nationale ! Le public a répondu nombreux à l'invitation de Scola Corsa, le théâtre l'Alb'Oru était plein et le débat qui l'a précédé, instructif et passionnant pour les maîtresses, parents, militants qui avaient fait le déplacement pour soutenir nos écoles immersives en langue corse. Longa vita !

D'emblée, mesurons le chemin parcouru… Quasiment 60 ans de militantisme au sens noble du terme en faveur de la langue corse, sur tous les terrains, *in carrughju*, mais aussi et surtout au sein de l'Éducation nationale avec de nombreux militants et militantes qui ont beaucoup donné pour que cette machine infernale de l'État ouvre quelques portes. Notre ami Jean Louis Blenet le dira durant le débat *« on a tellement attendu nos amis corses qu'on n'y croyait plus ! »* C'est dire si l'apport des Corses au réseau Eskolim compte et donne un souffle supplémentaire important à tous ces militants qui nous ont précédé en Bretagne, en Pays basque, en Catalogne, en Alsace, en Occitanie ! Au total, plus de 14.000 enfants aujourd'hui scolarisés dans toutes ces régions, des enfants qui ont fait tout leur cursus scolaire en Bretagne et en Pays basque où il existe déjà des lycées, qui sont devenus de parfaits locuteurs dans leur langue, au point de renforcer le réseau des enseignants-aides maternelles-animateurs de ces écoles, mais aussi de répandre leur langue dans toute la société. Jean-Louis Blenet a rappelé l'implication de Jean-Baptiste Stromboni, dans les années 70, il croyait déjà à l'immersion avec Scola Corsa di Corti. De son côté, Charles Castellani et son investissement acharné pour donner des cours de langue corse aux adultes et mener tous les combats, notamment institutionnel, par rapport à l'introduction de la langue corse dans la loi Deixonne (gagné en 1974, 23 ans après la promulgation de la loi !) mais aussi pour conscientiser à l'intérêt du bilinguisme et de la coofficialité.

En 2020, les actuels animateurs de Scola Corsa reprennent le flambeau, convaincus à l'invitation de François Alfonsi, venu louer le travail très structurant mené notamment en Pays basque, de faire renaître cette association Scola Corsa qui est aussi un slogan : l'école corse ! Notre école pour notre langue ! Sous l'impulsion de Joseph Turchini et de toutes ses équipes, il a fallu convaincre des maîtresses de faire le pari de la mise en disponibilité de leur poste au sein de l'Éducation nationale, en même temps que des communes pour qu'elles soutiennent économiquement et matériellement l'implantation d'une école sur leur territoire, des parents enfin et surtout, pour qu'ils deviennent les pionniers de la démarche en confiant leurs enfants et en s'impliquant activement dans la vie et l'animation de leurs écoles ! Tout ça avec un inlassable travail de sensibilisation auprès de soutiens, donateurs particuliers et entreprises, prêts à porter le projet dans l'attente d'une mise sous contrat des écoles avec l'Éducation nationale pour la prise en charge des salaires des enseignants. Car ces écoles, rappelons-le, sont gratuites pour les parents ! Sans oublier le soutien politique et financier indispensable de la Collectivité de Corse et de son président, Gilles Simeoni, d'ailleurs présent et enthousiaste à l'occasion de la soirée de vendredi !
Iè, hè digià una bella strada chì s'apre davant'à noi ! È di vede tutti sti chjuchi cantichjà nant'à a scena di l'Alb'Oru vènari sera… era magnìficu ! Une première et bien belle récompense de tout le travail quotidien mené par Scola Corsa avec son président, son Conseil d'administration, sa directrice, Anna Catalina Santucci, ses parents, responsables des écoles, au premier rang desquels Pasquale Castellani (président de Scola Corsa di Bastia), Estelle Moscardini (présidente de Scola Corsa di Biguglia), Marcellu Jurascek (président de Scola Corsa di Sàrula Carcupinu), et bien sûr les enseignantes, aides-maternelles, donateurs et soutiens actifs au sein des différents conseils d'administration. Scola Corsa, c'est encore modeste, mais c'est une belle architecture déjà en place qui ne cesse de grandir chaque année !

25 enfants lors de la première rentrée, 63 à la rentrée 2022, 100 à 130 à la rentrée 2023, avec en parallèle, 5 emplois créés en 2021, 11 en 2022, le double voire le triple pour la prochaine

testimoniu

« Le mandat européen, c'est le groupe Verts-ALE. C'est au contact de ce mandat que j'ai eu à connaître et à réaliser l'importance de l'enseignement immersif pour l'avenir de nos langues, que ce soit ici dans le cadre français ou ailleurs dans d'autres cadres étatiques, Pays de Galles pour le Royaume Uni, ou langues basque ou catalane pour l'Espagne, etc. Ce sont des exemples et surtout des références avec des résultats que l'on observe dans plusieurs coins de l'Europe de la capacité qu'a l'enseignement immersif d'assurer la transmission de la langue aux générations futures. Et la transmission c'est le problème numéro 1 pour la Corse, c'est toute l'interrogation qui est posée aux jeunes parents. Le grand mérite de nos amis en Pays basque, Occitanie, Bretagne, et dans les régions où le système immersif s'est implanté, c'est d'avoir su introduire l'enseignement immersif selon ce modèle éducatif qu'ils nous décrivent dans le système législatif français qui est celui, en Europe, qui est le plus hostile. Et de loin ! Quand vous annoncez à des députés européens de tous les partis, de tous les pays, qu'un tribunal a rendu un jugement pour condamner le fait d'avoir parlé corse à l'Assemblée de Corse pendant une délibération, tout le monde saute au plafond, on se demande si l'on est en France ou en Turquie ! Nous avons donc beaucoup travaillé pour que les exemples de ce qui avait été fait ailleurs puissent s'implanter en Corse. Les choses avancent, les retours sont excellents, des parents, des enseignants, et c'est ce qui compte. » ■ **François Alfonsi, député européen.**

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

rentrée ! C'est aussi ça la réalité de Scola Corsa, une vraie dynamique linguistique, mais aussi une dynamique économique et sociale prometteuse bâtie par et pour notre langue !
Vous pouvez faire partie de cette belle aventure, en adhérant à Scola Corsa, en soutenant ses initiatives, ses écoles, en inscrivant vos enfants au sein des écoles Bastia, Biguglia, Sàrula Carcupinu, et dès septembre prochain Corti, et peut-être Sartè, les demandes sont nombreuses dans toutes les communes. L'ouverture du CP et de l'apprentissage à la lecture dès la rentrée 2023 marquera une étape très importante qui fera gagner en crédibilité et en légitimité encore le réseau Scola Corsa. Et la prochaine grande étape sera dans cinq ans, l'ouverture du collège Scola Corsa ! Evviva a nostra lingua ! Evviva u retale Scola Corsa ! ■
Fabiana Giovannini.

21 d'aprile

u dibattitu

Sprichji di u dibàttitu

Présentation du modèle des écoles associatives d'enseignement immersif Eskolim, présentation de la loi Molac et du débat qu'elle a provoqué au niveau constitutionnel avec les entraves mis par l'État quant à l'usage des langues régionales, problématique de la formation… Arritti reviendra plus en détail sur ce débat dans de prochaines éditions. En attendant, voici quelques morceaux choisis.

« Le Pays basque français est une référence pour nous car les repères de base sont les mêmes : 300 000 habitants, les mêmes problèmes démographiques avec des néo-arrivants, la spéculation foncière, le tourisme, etc. Mais déjà un tiers des enfants du primaire sont scolarisés dans l'immersif associatif mais aussi dans le public. Ce qui prouve bien que l'associatif aiguillonne même l'enseignement public. Nous avons beaucoup à apprendre de ces exemples dont certains ont cinq décennies d'avance. De notre côté, nous préparons la troisième rentrée, avec nos trois écoles, une quatrième à Corti ouvrira cette année et nous allons commencer avec les premiers CP, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Nous avançons, l'association innove, se renforce, se structure et les résultats sont à la hauteur de nos espoirs. » **Ghjiseppu Turchini.**

« L'année dernière, le lycée de Seaska a été élu par un journal parisien meilleur lycée de France. Il y a quelques années, c'est le lycée Diwan de Carhaix qui avait eu la même distinction. Même si notre objectif est linguistique, on est quand même des écoles et, au niveau pédagogie aussi, on arrive à avoir des résultats. Ces classements sont significatifs : nos élèves n'ont aucun retard sur les matières scolaires, au contraire ! On est même classé parmi les meilleurs. C'est dû à notre système, et à l'implication des parents évidemment. Au lycée on n'a que des enfants qui ont été accompagnés par leurs parents depuis tous petits… c'est une clé de la réussite scolaire. » **Peio Jorajuria, président de Seaska.**

« La France s'exonère de tout simplement honorer les droits de l'Homme sur son territoire. Au pays de la langue unique, c'est paradoxal puisque dans le concert européen, c'est sans doute la France qui est certainement le pays où il y a le plus de langues différentes, et c'est celui qui les refuse toutes, sauf une, celle de l'État ! Avec une norme d'État qui voudrait même qu'on oublie nos propres langues ! C'est évidemment une vision politique tout à fait insupportable. Et donc, le problème ne sera pas réglé par les autres, il sera réglé par nous-mêmes, lorsque nous serons capables de contrer cette politique et d'en proposer une autre. C'est la conclusion à laquelle je suis arrivé. C'est pour ça que dès que je suis arrivé député en 2012, j'ai commencé à travailler sur une loi sur les langues régionales. » **Paul Molac, député, auteur de la loi Molac.**

« La France, c'est les droits de l'Homme, moins un ! On fait des publicités chaque année au moment de la journée des droits de l'enfant, le 20 novembre, et ce sont des publicités mensongères. On réduit toute la convention des droits de l'enfant en 10 articles et ils osent écrire que les enfants de France ont droit à la diversité culturelle. C'est faux ! Parce qu'ils ont refusé de signer l'article 30 de cette convention qui dit qu'on ne peut pas interdire à un enfant autochtone de parler sa langue avec son entourage et d'avoir une vie culturelle et un enseignement !… Bravo la civilisation ! Idem pour les droits de l'Homme et du citoyen. » **Jean Louis Blenet, président de l'ISLRF.**

« Si ça n'est pas l'Office de la langue bretonne qui s'organise, il ne faut pas compter sur l'Éducation nationale. Vous êtes sûr qu'il n'y aura rien du tout. Elle ne s'organise qu'à partir du moment où vous la poussez. Si vous n'êtes pas l'aiguillon, ce n'est pas eux qui le seront. » **Paul Molac.**

« Calendreta démarre en 1979 avec un principe double : d'un côté l'immersif et, de l'autre côté, on est structuré en pédagogie active de type Freinet qui est cohérente avec l'objectif de l'immersion. Parce que dans une pédagogie classique les enfants sont des entonnoirs, et un entonnoir ça ne parle pas beaucoup. Pour nous, il faut que les …

...

enfants parlent. Et plus ils sont en pédagogie active, plus ils travaillent en coopération, plus ils vont parler entre eux... Le vrai, ce qu'on cherche, fondamentalement, c'est que les enfants parlent aux autres enfants, et là le combat est gagné ! »
Jean Louis Blenet.

« Nous, ça fait 50 ans qu'on est illégal ! On a inventé des mots, certaines activités on les considère a-légales. Les juridiques nous disent que ça n'existe pas, mais c'est à peu près 80 % de notre activité qui est a-légale, après on a 10 % qui est vraiment légal, et 10 % où on sait très bien que c'est anticonstitutionnel, mais on le fait quand même ! » **Peio Jorajuria.**

« Le pays légal et le pays réel, ce n'est pas forcément la même chose. On a le problème avec la réforme des retraites par exemple qui n'a pas de majorité dans le pays, les syndicats sont contre, et si elle avait été mise au vote à l'Assemblée nationale, elle aurait été battue. Là vous avez la même chose. Il y a un certain nombre de règles qui sont des règles internationales. La petite fenêtre que nous laisse l'État français pour regarder ce que nous sommes, ce n'est pas la fenêtre qu'il y a dans le monde. Il nous enferme dans une norme d'État. Quand cette norme est franchement contre les droits de l'Homme, quand il y a une longue suite d'usurpations, moralement, vous devez ne plus vous soumettre à la loi... Ce que la France fait, c'est contraire aux droits de l'Homme, et ça, ce n'est pas supportable... Donc ne vous souciez pas trop de la légalité et allez-y. Il faut bousculer l'administration. Ne demandez jamais l'autorisation, faites-le ! »
Paul Molac.

« L'enjeu de formation était pour nous majeur... Pourquoi ? Parce qu'il faut former les maîtres dans les langues qu'ils vont utiliser... Il faut que le maître ait appris à formuler sa pensée dans la langue, il faut qu'il ait travaillé les maths en oc ou en breton, s'il doit chercher son dictionnaire, rien ne marche ! Et ça, c'est la grande bataille que nous menons actuellement avec les INSPE, qui sont la suite des IUFM... On a créé l'ISLRF de surcroit comme établissement d'enseignement supérieur. Il est de droit privé, ce qui est normal puisque nous sommes privés de droits !... Et on est passé comme cela de préparer un concours à faire des Master... » **Jean Louis Blenet.**

De haut en bas : i zitelli di e scole corse di Bastia è Biguglia, Félì è a so squadra di musicanti, Balagna è Diana di l'Alba.

« Il y a une pratique dans le public qui consiste à dire que tout ce qui est lecture, littérature jeunesse, doit se faire obligatoirement en français. C'est une immersion qui va permettre un temps d'exposition à la langue mais qui en elle-même porte ce fait que la langue corse est une langue secondaire, pas assez importante pour pouvoir faire de la lecture en langue corse. C'est un point qu'il va falloir combattre. Je défends également l'enseignement public, l'enseignement bilingue par immersion. On a besoin de tous ces outils-là. Scola Corsa ne va pas sauver à elle seule la langue corse. Vous avez besoin de développer Scola Corsa, mais vous avez besoin aussi de l'école publique et d'une école publique qui va elle-aussi former des locuteurs. Mais on ne le fait pas en institutionnalisant le fait que la lecture ne peut pas se faire en langue corse. Tous ces discours qu'il n'est pas possible de faire du 100 % en langue corse, ce sont des bêtises. Nous ça fait des années qu'on fait du 100 % en langue basque à l'école publique. »
Peio Jorajuria.

« Il est très intéressant ce Conseil constitutionnel, puisque c'est lui qui donne la norme pédagogique pour les langues en France ! Il rejette l'immersion puisque ses réseaux ne se bornent pas à enseigner les langues, mais les emploie ! Vous voyez leur projet pédagogique : les langues doivent être enseignées, mais jamais utilisées ! Or les langues c'est comme la bicyclette, si tu n'as pas la pratique, tu ne sais pas faire ! Tu peux faire 15 années à apprendre la bicyclette, le pédalier, les rayons, les pneus, si jamais tu montes dessus, jamais tu sauras... Donc c'est vraiment la question de l'usage, dans la vie de l'établissement, la mécanique pour qu'un enfant s'empare de la langue et en fasse sa langue d'usage. »
Jean Louis Blenet.

testimoniu

« Era prima un sognu, un prugettu sunniatu, hè divintatu qualcosa di cuncretu è di putente. Hè impurtante assai di cuntinuà à bàttesi micca solu pè a nostra lingua, ma per tutte e lingue. A lingua corsa ùn hè micca sola, face parte d'un patrimoniu di l'Umanità, è mi dicu quandu vecu sta forza, st'energìa, sta fede è sopratuttu sti ciucci ch'aspèttanu per cantà, mi dicu chì di tutta a manera ùn pudemu più perde, ma vogliu ramentà quantunque chì sè ùn pudemu micca perde, ùn avemu ancu vintu. Vogliu dì dinù chì un mese fà ci hè statu à u tribunale aministrativu di Bastia dopu à quarant'anni d'assemblea di Corsica duve tutti l'eletti da una mandatura à l'altra anu fattu a scelta di parlà corsu di modu naturale, ci hè statu una decisione ch'hè venuta à dicci chì u corsu era interdettu in casa soia, ind'è l'istituzioni di a Corsica, à l'Assemblea, è dunque ind'è a vita pùblica. È què di sicuru hè. qualcosa ch'ùn hè micca accettèvule. Allora avemu da cuntinuà à bàtteci di manera demucràtica incù l'aiutu è l'appoghju di tutte l'altre lingue, di tutti l'altri pòpuli è sò sicuru ch'avemu da vince ! » ■ Gilles Simeoni, président de la Collectivité de Corse

Très étonné de voir que la plupart des acteurs politiques se laissent prendre au piège ignorant des causes antérieures pourtant déterminantes connues depuis plus d'un demi siècle en ce qui concerne le déclin démographique du peuple corse. Ils sont donc portés à proposer des approches, des solutions inefficaces...

Ne voir que le bout de son nez

par Max Simeoni

Je ne citerai que trois documents pour signaler cette carence. Le premier est le *«Manifeste sur l'autonomie interne»*, un petit opuscule de Paul Marc Seta et Yves Le Bomin édité en 1962 mais peu diffusé.
Le deuxième celui du C.E.D.I.C diffusé en 1964 *«Manifeste du C.E.D.I.C. pour l'ethnie corse»*.
Le troisième est le rapport de *l'Hudson Institute* commandité par la Datar, une étude prospective qui voulait par contrat qu'il reste secret, est analysé dans le premier *Autonomia* de juin 1974 (p.105) au chapitre «Les prévisions du schéma d'aménagement (1971-1985), adopté en Conseil des ministres le 4 août 1972». Il fût dévoilé par l'ARC par une conférence de presse le 11 novembre 1971. Connu, il fût rejeté par tous les Corses. Les autorités firent mine de l'oublier mais en réalité, il se poursuit en douce. Il suffit de se rapporter aux cartes prévisionnelles de ce rapport, celle des terres gelées ou construites par les promoteurs, en particulier celles des 250.000 lits touristiques à construire (de 1975 - 1984). À part 17.000 dans l'intérieur, le reste est envisagé sur le littoral sur presque sa totalité. ■

Les autorités firent mine d'oublier le rapport de l'Hudson Institute mais en réalité, il se poursuit en douce.

Les 3 documents

Document n°1 : «Manifeste sur l'autonomie interne» (extrait)

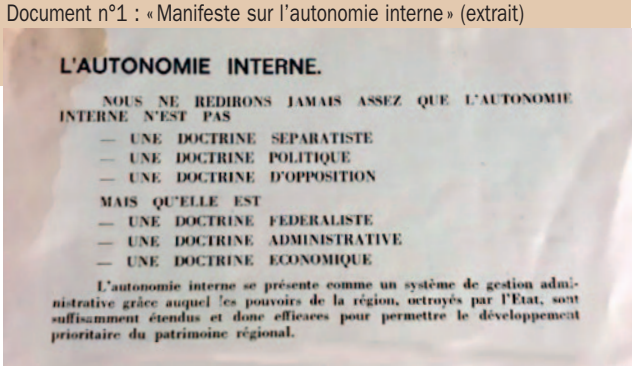

L'AUTONOMIE INTERNE.

NOUS NE REDIRONS JAMAIS ASSEZ QUE L'AUTONOMIE INTERNE N'EST PAS
— UNE DOCTRINE SEPARATISTE
— UNE DOCTRINE POLITIQUE
— UNE DOCTRINE D'OPPOSITION

MAIS QU'ELLE EST
— UNE DOCTRINE FEDERALISTE
— UNE DOCTRINE ADMINISTRATIVE
— UNE DOCTRINE ECONOMIQUE

L'autonomie interne se présente comme un système de gestion administrative grâce auquel les pouvoirs de la région, octroyés par l'État, sont suffisamment étendus et donc efficaces pour permettre le développement prioritaire du patrimoine régional.

Document n°2 : «Manifeste du C.E.D.I.C. pour l'etnhie corse» (extrait)

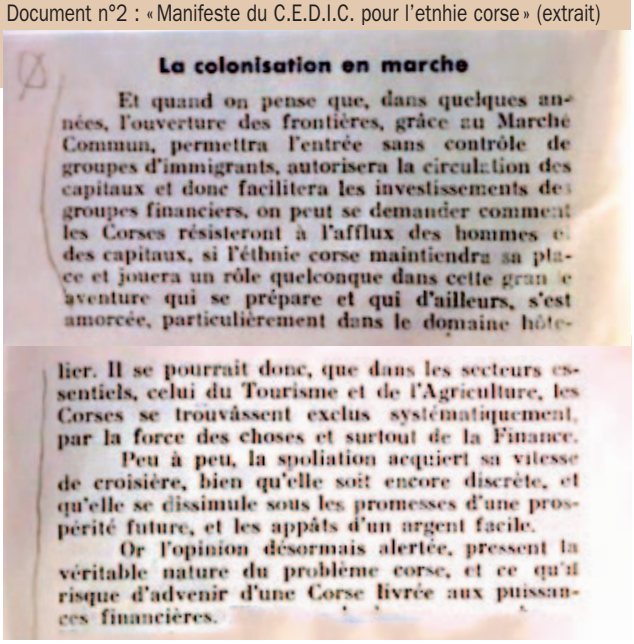

La colonisation en marche

Et quand on pense que, dans quelques années, l'ouverture des frontières, grâce au Marché Commun, permettra l'entrée sans contrôle de groupes d'immigrants, autorisera la circulation des capitaux et donc facilitera les investissements des groupes financiers, on peut se demander comment les Corses résisteront à l'afflux des hommes et des capitaux, si l'éthnie corse maintiendra sa place et jouera un rôle quelconque dans cette grande aventure qui se prépare et qui d'ailleurs, s'est amorcée, particulièrement dans le domaine hôtelier. Il se pourrait donc, que dans les secteurs essentiels, celui du Tourisme et de l'Agriculture, les Corses se trouvassent exclus systématiquement, par la force des choses et surtout de la Finance.

Peu à peu, la spoliation acquiert sa vitesse de croisière, bien qu'elle soit encore discrète, et qu'elle se dissimule sous les promesses d'une prospérité future, et les appâts d'un argent facile.

Or l'opinion désormais alertée, pressent la véritable nature du problème corse, et ce qu'il risque d'advenir d'une Corse livrée aux puissances financières.

Document n°3 : rapport de l'Hudson Institute (extrait)

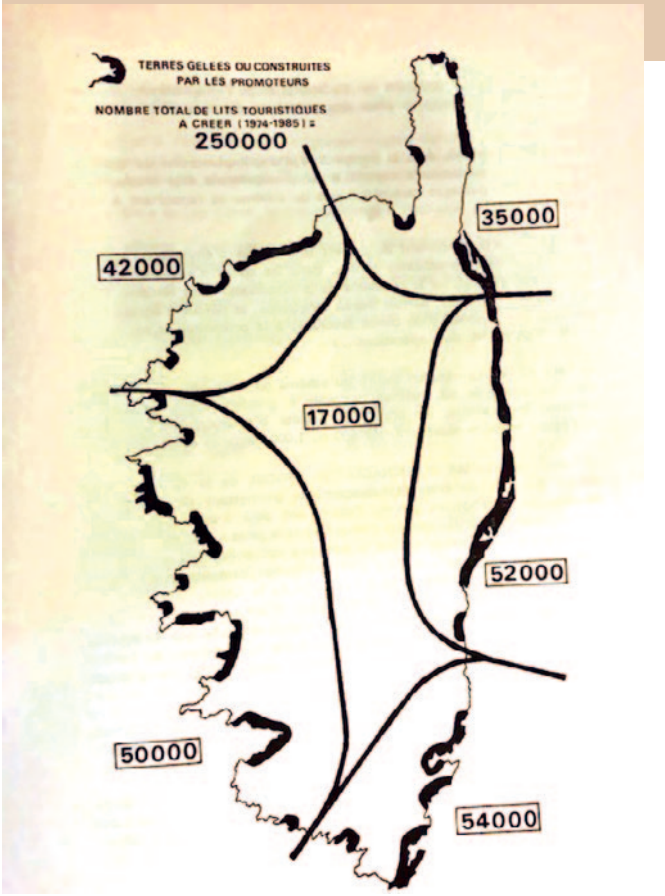

Memoria

Furiani, 5 di maghju 1992

Una settimana di cummemurazione

da u 3 à u 6 di maghju

Le collectif des victimes de la catastrophe de Furiani donnait une conférence de presse ce 18 avril pour présenter la semaine de commémoration préparée pour les 31 ans de la tragédie.

Après le choc et le traumatisme de ce drame collectif, le collectif a vécu la douleur des enterrements des 18 personnes décédées, et des blessures et séquelles physiques et morales des 2357 autres victimes. Il a dû aussi affronter le manque de reconnaissance de leur statut de victimes, le procès, ses injustices. Il a mené combat pour cette reconnaissance des souffrances vécues tout au long de trois décennies. Les enfants des victimes qui ont grandi avec la tragédie ont fait leur cette lutte pour le respect du devoir de mémoire. Ils ont engagé le collectif vers un combat plus militant. Pétition, manifestation, et surtout travail auprès des institutions. Ils ont obtenu que des commémorations puissent se tenir en souvenir du drame. Le 13 février 2020, enfin, une loi déposée par le député Michel Castellani, est votée à l'unanimité permettant que plus aucun match de compétition officielle en France ne soit joué un 5 mai. Le collectif a su mener cette lutte, et pour cela, il a su s'entourer et mobiliser les institutions, les clubs de football, le grand public...

Pour ce 31e anniversaire, encore une fois, toutes les institutions de l'île et des instances du football se mobilisent. Le Sporting club de Bastia bien sûr, dont le président Claude Ferrandi assistait à la conférence de presse, les anciens joueurs (présents Ismaël Triki et Mamadou Faye, représentants également l'association Sporting Bastia 92), l'Exécutif de Corse (présence de Lauda Guidicelli), de l'Assemblée de Corse (présence de Hyacinthe Vanni, venu apporter le soutien des Chemins de fer de la Corse), du recteur de la Corse Jean Philippe Agresti, mais aussi du monde associatif (Trisomie 21).

Pour tous, devoir de mémoire, bien sûr, mais surtout dénonciation des dysfonctionnements et des fautes qui y ont conduit. Besoin de sensibiliser, sans cesse, les jeunes générations qui n'ont pas vécu ces trois décennies de combat, contre les dérives du football, ou plutôt de l'argent dans le football. L'objectif désormais du collectif du 5 mai 92 est aussi pédagogique et éducatif. Afin que tous puissent réfléchir aux causes et aux conséquences d'une telle catastrophe, et perpétuer plus qu'un devoir de mémoire, un engagement et un passage de flambeau aux générations qui n'ont pas vécu le drame. Afin que « mai più ».

F.G.

U prugramma di a

Màrcuri 3 di maghju « 5 mai 92 : paroles de joueurs »

À l'auditorium du musée di Bastia 18h30 (entrée libre). Un moment d'échanges avec d'anciens joueurs de 1992 (entrée libre). L'an dernier, pour les 30 ans de la catastrophe, un match du souvenir avait opposé les joueurs du Sporting de l'effectif 1992 et la Squadra di u Ricordu composée d'anciens joueurs du Sporting et de l'Olympique de Marseille. Moment très fort en émotions. Cette année, on entendra leurs témoignages et comment ce jour a impacté leur vie personnelle ou professionnelle. Ont d'ores et déjà répondu présents Ismaël Triki, Hamid Bourabaa, Pierre Maroselli, Mamadou Faye...

Ghjovi u 4 di maghju « Faire vivre le devoir de mémoire »

Stèle de Furiani et stade d'Erbaghjolu. Le devoir de mémoire passe par les nouvelles générations. Le collectif et le rectorat de Corse sensibilisent les collégiens de tout le territoire. 160 collégiens venus de Bastia, Aiacciu, Moltifau, Calvi, Lucciana, etc., débattront dans plusieurs ateliers.

10h-12h Sensibilisation à travers 4 ateliers : « Non à la violence ». « Le Collectif ». « Le 5 mai vu côté joueur ». « Le 5 mai vu côté journaliste ».

13h-16h Animation sportive sur le stade Erbaghjolu. *« À travers cette journée, nous voulons sensibiliser les jeunes générations, ils ne l'ont pas vécu, ils n'étaient même pas nés, mais le travail de mémoire passe évidemment par eux. C'est eux qui plus tard vont raconter et léguer cette histoire »* a dit Josepha Guidicelli.

« Il était important pour nous que sur toute l'académie de Corse, des enfants, des élèves puissent participer à cette commémoration, à travers quatre collèges de Haute-Corse et quatre collèges de Corse du Sud participeront à cette journée autour du devoir de mémoire. C'est important dans la construction d'un élève, ses compétences, ses connaissances, mais aussi dans la construction d'un citoyen

cummemurazione

de Corse (…) et pour aller plus loin avec ce "non à la violence", savoir comment dans ces générations futures, sur la base de ce devoir de mémoire, on travaille à rejeter tout ce qui ne fait pas société» a dit le recteur de Corse Jean Philippe Agresti.

Vènari u 5 di maghju
Cummemurazione tradiziunale

16h Recueillement à la stèle

18h Messe en la cathédrale Sainte-Marie (Citadelle)

Sàbatu u 6 di maghju
Stades Erbaghjolu è Volpaghju

10h45-18h Plateaux jeunes U11 et Vétérans (anciens de l'ACA, du Gazelec d'Ajaccio, du SC Bastia, club des internationaux de football, US Corte et Associu Sporting Bastia 92. Entrée libre).

«Chaque année on parle du drame, mais il ne faut pas oublier qu'il y a eu aussi l'après-drame où il a fallu rejouer sur Furiani. Dans nos démarches d'être aux côtés du collectif, c'est tout à fait normal de pouvoir témoigner, nous étions des acteurs majeurs de cette tragédie. On a un devoir de mémoire, et chaque année on va essayer d'organiser un événement» a commenté Ismaël Triki représentant l'Associu Sporting Bastia 92 qui donnera une conférence de presse sous peu à ce sujet.

Vente aux enchères

Le 6 mai, les joueurs du Sporting porteront un maillot noir lors de la rencontre contre Laval.

Le collectif organise du 1er au 13 mai 2023 une vente aux enchères de quatre maillots noirs portés lors de cette rencontre. Les fonds récoltés seront reversés au collectif des victimes du 5 mai 1992 ainsi qu'à l'association Trisomie 21 afin de mettre en valeur une association qui lutte contre le handicap des enfants.

Même chose pour le club de Bastia Agglo Futsal qui portera également un maillot noir qui sera mis aux enchères.

La vente aux enchères de ces maillots se fera sur le site du Sporting Club de Bastia : www.sc-bastia.corsica ■

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
FOURNITURE, POSE ET MISE EN SERVICE D'UN ÉCRAN DE CINÉMA NUMÉRIQUE

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
Identifiant interne de la consultation : 2023-16
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
Adresse mail du contact : mairie.biguglia@wanadoo.fr
Numéro de téléphone du contact : 0495589858
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Capacité économique et financière
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 18/05/2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Intitulé du marché : Fourniture, pose et mise en service d'un écran de cinéma numérique
Code CPV principal : 38653400-1
Type de marché : Fournitures
Description succinte du marché : Fourniture, pose et mise en service d'un écran de cinéma numérique (écran motorisé, équipement de projection, serveur, piédestal projecteur, processeur son Dolby et travaux d'installation).
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Matériel photographique et cinématographique
Lieu principal d'exécution du marché : Spaziu Culturale Carlu Rocchi Casatorra 20620 Biguglia
Durée du marché (en mois) : 3.
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
Visite obligatoire : Oui. - Détails sur la visite : Prise de rendez-vous (numéro de téléphone disponible dans le règlement de la consultation à l'article 5.3).

AVIS DE PUBLICITE

SARL CORSICA FLASH
Capital : 40 000 euros
Siège Social : Chez Mr Léo BATTESTI, Lieu-dit La Croix, Serraggio, 20231 Venaco
R.C.S. Bastia : 388 547 754

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 13/04/2023, il résulte que :
- le siège social a été transféré à compter du 13/04/2023 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancien siège : 61 boulevard Général Graziani, 20200 Bastia
Nouveau siège : Chez Mr Léo BATTESTI, Lieu-dit La Croix, Serraggio, 20231 Venaco
Mention faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le Gérant.

U San Stefanu
SCI au capital de 1500 euros
Siège social : Col de San Stefanu
20232 Olmeta di Tuda
479 RCS BASTIA

Aux termes de l'AGE du 25/03/2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 3000€, afin de porter ce dernier à 4500€ et de nommer Mr POYO Vincent, Boulevard Louis Campi, 20090 AJACCIO gérant en remplacement de Mr POYO Gérard à compter du 31/12/2023.
Les modifications seront effectuées au RCS de BASTIA.

AVIS DE PUBLICITE
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI A SIRENITA
Capital : 100 euros
Siège Social : 10, rue Marcel Pagnol, 34450 Vias
R.C.S. Béziers 842 832 990

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2023, il résulte que :
- le siège social a été transféré à compter du 16 avril 2023 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancien siège : 10, rue Marcel Pagnol, 34450 Vias
Nouveau siège : Campelle Soprana, 20233 Pietracorbara
En conséquence la société sera inscrite au R.C.S. de Bastia

Pour avis, le Gérant.

OLZUDU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 9 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 MONTEE RASTELLO
20169 BONIFACIO
809 746 068 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 mars 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 17 avril 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 euros, pour être ramené de 9 000 euros à 4 000 euros par rachat et annulation de 500 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à neuf mille euros (9 000 euros)."
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à quatre mille euros (4 000 euros)."

Pour avis, La Gérance

Etude de Maître Marina GAUCHET
et Sophie THORON
Notaires associées à BASTIA (Haute-Corse),
10, Boulevard Paoli, Tel : 04.95.47.06.48
office.gauchet.thoron@notaires.fr

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Société Civile Immobilière L'ERMITAGE
dont le siège social se situe BISINCHI (20235),
hameau Espago, immatriculée au RCS de BASTIA
sous le n° 432 089 324

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 avril 2023, il a été pris acte de procéder au changement du gérant de la SCI, le nom de "Madame Marie-Sylvie ESCANEZ, nouveau Gérant, demeurant hameau Espago, BISINCHI (20235)", a été substitué dans les statuts à celui de Mademoiselle Bernadette DE LA TOUSCHE.

Pour avis, Le notaire

AUE
AGENZA D'ACCONCIU DUREVULE, D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

IL Y A PLUS SIMPLE POUR ISOLER SA MAISON !

ÔRELI

In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Appelez au 04 95 72 13 25

- **Accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique de votre maison**
- Aides financières jusqu'à **30 000 €**

PRÉFET DE CORSE Liberté Égalité Fraternité

ADEME

EDF

Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

CEE Les certificats d'économies d'énergie

www.aue.corsica